



Mandat de protection future

Par **blanche cantin**, le **24/11/2015** à **11:22**

Mon mari vient de s'apercevoir qu'un mandat de protection future a été signé cet été devant notaire et à son insu pour sa soeur, âgée de 76 ans et atteinte d'une maladie dégénérissante de la mémoire. Les deux mandataires sont les propres filles de mon mari et ne l'ont jamais averti de leur démarche alors qu'il s'occupe régulièrement de sa soeur.

Celle-ci n'a aucun souvenir d'avoir signé ce document.

Maintenant que le mandat est signé, quelle démarche ou quel recours pouvons-nous envisager ?

Merci.